**Conseil « N°3 - 2022-2026 » du LexFEIM**

**1er décembre 2022 - quorum atteint (17 présents/représentants sur 21 membres)**

PV approuvé lors du Conseil du 2 février 2023

**Présents** : P. CHABAL (+ proc M. BRUNO), M. GONZALEZ (+ Pro Cl. HUMAN), K. HOYEZ (+ proc M. GUENOLE), H. GABA (+ proc Ph. GAST), M. CHARITE (+ ½ proc J. CLERCKX), A. KONE (+ proc JM ROY), G. LÔ, N. ZEMIAC, E. DENIS, Z. BREMOND, M. CHERBI, A. CAYOL, J. BRIDENNE

**Excusés** : J. CLERCKX (½: en CAC – campagne d’emplois), Jean-Marc ROY, Armelle COUTEAU

**Absents** : P. FLEURY-Le-GROS, G. LELABOURIER, G. LEBRETON, S. CALME, MC LEBRETON

*Le Conseil adresse un amical salut à* ***Michel BRUNO, dont Les défis actuels de l’UE*** *(colloque de juin 2021) est sorti dès l’automne 2022.* **The Completion of Eurasia ?** (Chabal) *en est aux évaluations, et* ***Terrorisme et Droits Fondamentaux*** *(Lô/Clerckx) aux corrections. L’équipe de 5 contractuels est active, à l’initiative de plusieurs conférences, séminaires et projets. M. Charité va déposer le dossier ‘Accompagnement spécifique de la recherche’. Nous avons une promotion à l’échelon exceptionnel.*

*Le* ***budget 2023*** *devant être annoncé le 8/12 (CR) et confirmé le 15/12 (CA), les dépenses votées dans le principe (voir ce PV) seraient considérées comme adoptées au 15/12, notamment 2 colloques et 3 professeurs invités. Les* ***prochains conseils*** *sont prévus : 2 février (ferme : exposés des responsables d’axe), le 30 mars (si besoin) et le 1er juin (ferme : présentation des colloques 2024).*

*Le* ***lundi 16 janvier 13h30****: réunion libre et ouverte des participants au projet du prof. Invité TITIRIGA (Corée) sur les* ***techniques d’interprétation du******juge****, livre prévu pour paraître fin 2023, début 2024.*

**Partie I – INFORMATIONS**

**1) Thèses de doctorat** : 3 soutenances en 2022 : Mr GADIAGA et Mr BALLO (dir : C. Puigelier/J. Clerckx en relais de F. Bottini) et Mme REGNIER (cotutelle de S. Santander/Liège et P. Chabal). Sept inscriptions sont en cours : les 15 thèses en cours passeraient à 20. Une soutenance est attendue en 2023 (Mr Denis). Des binômes se forment entre collègues ‘co-encadrant’ et ‘dirigeant’ une thèse.

**2) Inscriptions en HDR** : Après la rafale de 2 en 2018-2019, 3 sont envisagées en 2023 (un membre du LexFEIM et 2 collègues : Mauritanie ; Gabon). C’est une excellente nouvelle, la soutenance de HDR ouvrant largement les activités des diplômés et servant le profil d’un laboratoire. Le LexFEIM encourage tous les collègues maîtres de conférences à vite s’inscrire en HDR et les soutiendra.

**3) Conférences de personnalités extérieures**. Le laboratoire remercie M. Gonzales (venue du prof. D. Rousseau le 22 novembre) et M. Brémond (2 propositions pour 2023, approuvées dans leur principe et devant être finalisées dès lundi 5 décembre entre ZB et PC). En discussion avec le Cermud, il serait proposé un jour/horaire fixe par mois - le **1er jeudi du mois 16h ?** – pour de telles conférences.

**4) Atelier HAL**. L’atelier programmé par H. Gaba et K. Hoyez avec la BU a eu lieu le 16 novembre au LexFEIM. Chacun(e) devant désormais, notamment pour notre évaluation HCERES, renseigner son compte (HAL), il est possible sur simple RV avec la BU d’être aidé et même guidé pour les premiers travaux que chacun(e) est appelé(e) à renseigner sur le site. Il est possible d’avoir une salle à la BU.

**5) Budget 2023**. Il serait de l’ordre de celui de 2022, soit 22 000 €. C’est le dernier budget ‘octroyé’. A partir de 2023, les budgets seront des **budgets « par projets » élaborés courant 2023 pour 2024.** A partir de janvier, tous nos conseils doivent proposer des « projets » sur la base desquels le budget 2024 et suivant sera élaboré. Merci de nous faire connaître vos projets, très régulièrement.

**6) Campagne d’emplois**. Une double logique existe avec la nouvelle présidence de l’UH :

- une logique pédagogique (dialogue entre la Section et le Conseil de Faculté), ce qui explique que P. Chabal se soit vu refuser 3 fois l’accès aux **Conseil des AI** du 27/10/2022 pour présenter nos arguments pédagogiques : déficit d’au moins 6,5 services - plus de 1200 heures de CM - dans les diplômes des AI. Les AI ont demandé : rang 1 : 2xMCF 05 / rang 2 : 1xPU 11, 1xMCF 01 / rang **4** : 1xPU 05 : 1xMCF 02 / rang 5 : 1PRAG Maths

- une logique de recherche (dialogue entre chaque directeur de laboratoire et leprésident), notamment le 25/10/2022 lors de la 1ère rencontre (sur les 3 annuelles) entre PC et PLdS, où les demandes de postes présentées en conseil de LexFEIM le 20/10/2022 ont été justifiées : 1° MdC 01; 2° MdC 02; 3° MdC 01; 4° PU 03; 5° PU 04, et où a été martelé que nous avions perdu 5 postes de droit en 5 ans et que nous allions en perdre encore 5 en 5 ans.

**Le CAC** (où siège J. Clerckx) a fait la **synthèse** Le 1/12/2022 (jour du conseil de LexFEIM) et a évoqué les **7 postes qui seraient créés pour l’UH**, dont un MdC droit privé 01 rattaché au Cermud (lors de ce CAC, la discussion a évoqué un rapprochement entre Cermud et LexFEIM).

**Partie II – DELIBERATIONS**

**1) Approbation du PV** du Conseil LexFEIM du 20/10/22, à **l’unanimité des présents et représentés**.

**2) Soldes Budgétaires et QUITUS pour la gestion 1/9-31/12 2022 de P. Chabal, G. Lô, Ph. Gast**. Il reste 00 sur la ligne **équipement** (après achats informatiques), environ 840 € sur la **multiligne** (dépenses non encore déduites de reprographie, prêts inter-universitaires, téléphonie, etc.), 00 sur la ligne **colloque** **Eurasie** (880 € reversés sur le fonctionnement), 00 sur la ligne **colloque** **Terrorisme** (1060 € reversés sur le **fonctionnement**). Donc environ 700 € sur le fonctionnement : nous allons tâcher de prendre lundi 5/12 deux billets SNCF pour des conférenciers 2023.

Au regard des ces comptes, le Conseil à **l’unanimité des présents et représentés** donne son **quitus à l’équipe de direction** pour sa gestion du dernier quadrimestre 2023.

P. Chabal, G. Lô et Ph. Gast remercient les membres du Conseil pour leur confiance.

**3) Modification du Règlement Intérieur**. Outre la correction à l’article 1 (***sections***CNU),le rajout d’un mot oublié à l’article 2 (le ***directeur***ou les directeurs adjoints), et de la francisation d’un anglicisme à l’article 7 (***chargé de*** au lieu de *en charge de*), deux modifications sont proposées :

- l’article 2 devient : les axes de recherche sont : « **1° droits fondamentaux, bioéthique, biodiversité, 2° enjeux internationaux et sécurité, 3° droit des activités économiques et droits des espaces marins** ». Les responsables d’axe sont élus parmi les membres de droit du conseil « **et les membres associés anciens enseignants de l’UH ayant conservé des liens actifs avec le LexFEIM** ».

- l’article 3 est modifié pour faire apparaître comme membres ***invités*** du conseil les « personnalités extérieures et anciens membres associés, souhaitant avoir ou conserver des liens étroits avec le LexFEIM et participer à ses activités ».

Ces modifications sont **adoptées à l’unanimité** des présents et représentés. Le règlement intérieur modifié sera affiché sur le site du LexFEIM dès la semaine du 5 décembre 2022.

**4) Election des responsables d’axes**. De nombreuses candidatures ont été reçues, ce qui est de très bon augure pour les activités à venir. Sont soumis au vote individuel secret par bulletins et **élus à l’unanimité des présents et représentés** : 1° Droits fondamentaux, bioéthique, biodiversité : **Jocelyn Clerckx, Fabien Bottini**. 2° Enjeux internationaux et sécurité : **Gourmo Lô, Pierre Chabal**. 3° Droits des activités économiques, droits des espaces marins : **Harold Gaba, Amandine Cayol**

A noter que, pour l’axe 1°, Mr M. Charité est volontaire pour une prochaine désignation.

5) **Colloques 2023**. Les subventions approuvées le 20/10 demeurent, comme indiqué *supra*, sous réserve jusqu’au 15/12 (date de la confirmation de notre budget par le CA). Le colloque ***Le retour des Etats*** (à Nouakchott, 13-14 juin 2023) est en cours d’obtention de la subvention des AI et en élaboration active avec plusieurs centres de recherche de l’Afrique de l’Ouest - la subvention LexFEIM serait de 4500 €, celle des AI de 1500 € et de la CR 1000 €. Le programme du colloque ***Eurasian legal systems in a world in transition*** (à InHa, Corée, 11-12 mai 2022) est distribué au membres du LexFEIM, il rassemble 23 orateurs, de 6 pays et, pour la France, de 3 universités (Le Havre, Caen et Poitiers) – la subvention LexFEIM serait de 3000 €, celle des AI obtenue et de 1500 € et celle de la CR serait de 1000 € (colloque international mais tenu hors de Normandie).

Ces dispositions et prévisions sont **approuvées à l’unanimité** des présents et représentés.

6) Mme la Professeure Valérie DEPADT (IRDA, Sorbonne Paris Nord) pourrait finalement venir au Havre dans le cadre des conférences du Lexfeim (Cf. venue de D. Rousseau), par l’intermédiaire de notre collègue et ami de longue date du LexFEIM, le Doyen Didier Guével.

Le LexFEIM est ouvert à soutenir d’autres initiatives (déplacements à colloques de doctorants et contractuels, venue de conférenciers extérieurs, soutien partiel à des publications : Cf. III) dans la limite de son budget. C’est sa vocation et sa volonté, en synergie avec ses membres plus anciens.

7) **Professeurs étrangers invités** pour 2023 : 1° R. TITIRIGA (InHa, Corée, P. Chabal), 2° A. SALL (UCAD, Sénégal, M. Bruno), 3° K. BAIZAKOVA (Al Farabi, Kazakhstan, P. Chabal). Selon le budget, il peut être possible d’inviter d’autres collègues (la procédure ne passe plus par la CR et est interne au labo).

Cette liste est **approuvée à l’unanimité** des présents et représentés.

**Membres associés** (Point ramené de III-5) : candidature de **Mr L.-Ph. GRATTON**, Dr en droit de l’université de Toulouse (2016), LLM Lausanne (2014), LLM Laval (1996), consultant (Minsk, Vilnius, Tbilissi) en *data protection*, dont le CV complet avait été envoyé à tous les membres du conseil.

La candidature de Mr Gratton est **approuvée à l’unanimité** des présents et représentés. Il devient le 15ème membre associé du LEXFEIM.

**Partie III – REFLEXIONS**

0) **MIC TOGO** (évoqué lors du Conseil du 20/10) : l’UH est avec l’université de Lomé, outre en Convention inter-établissement, partie prenant d’un *Erasmus Plus* associant 3 composantes (AI, FST, IUT) pour des échanges d’étudiants et enseignants. Le LexFEIM est partie prenante de discussions entre responsables de Master et le MIC TOGO en vue i/ d’accueillir des candidatures d’étudiants de Lomé dans nos 4 Masters de droit et ii/ d’organiser des échanges d’enseignants, comme nombre d’entre nous le font en Europe (échanges Erasmus). Notre collègue H. Gaba, actif sur ce dossier, a contacté les composantes AI et IUT et les responsables de Masters.

Il est suggéré une réunion commune que P. Chabal est plus qu’heureux de faciliter au plus tard tout début janvier 2023.

1) **GIS Eurolab**. Cette information <https://gis-eurolab.fr/actualites/appels-projets> transmise par M. Bruno est l’occasion de rappeler que notre laboratoire a vocation à être accompagné par Armelle Couteau et Michel Bruno, nos deux européanistes, vers les études européennes accrues.

2) **Parrainage entre collègues pour leur dossier d’avancement**. H. Gaba et P. Chabal sont partants pour inaugurer ce système. La sociologie de notre laboratoire de 15 membres est simple : 1 PrEx2 (dossier accompli, bravo) et un nouveau MDF (éligible ! à un -éventuel- reclassement indiciaire en fonction des services passés : ATER, …). Sur 13 autres MDC : 3 échelon exceptionnel, 3 hors-classe et 7 CN. La campagne s’ouvre en janvier 2023. Ce serait administrativement efficace et humainement chaleureux de nous entraider pour monter ces dossiers très individuels qui sont souvent une épreuve : faire son auto-bilan, s’exposer à l’évaluation des pairs et revivre des années de travail par le truchement de succinctes rubriques croisées d’un formulaire ‘type’.

3) **Calendrier des colloques futurs**. Le Conseil de **juin 2023** recevra les projets de **colloques 2024**. Ont été évoqués depuis quelques temps : *L’invisible* (Géraldine), Jeux, Jouets, Droit (Michel, Karine). D’ici juin 2023, d’autres colloques seront proposés (hors Eurasie et Kz-Fr-Kr puisque 14 colloques ont déjà eu lieu dans ces 2 réseaux internationaux et 14 publications en 11 ans). Les projets détaillés (participants et titres des communications) et les budgets (recettes attendues surtout) seront présentés au Conseil de **septembre 2023** - à temps pour les demandes de subvention d’**octobre 2023** (composantes AI et IUT + Le Havre Seine) et de **novembre 2023** (CR).

Rappel : 1) projet de participation à i/ ouvrage ***Actualité du droit à l’autodétermination des peuples*** (Z. Brémond) à hauteur générique de 1750 € (la Chaire Normandie La Paix – Mme Gaillard, qui a participé à au moins un colloque du LexFEIM – pourrait être partenaire et ii/ ouvrage sur les ***Techniques comparées d’interprétation du juge***(R. Titiriga)*.* Trop tôt pour des arbitrages budgétaires, qui seront nécessaires car ces projets sont à l’horizon 2023 pour l’un et 2024 pour l’autre. 2) Le colloque ***Biodiversité*** évoqué dans le passé (2021 pour Libreville, 2022 pour Libreville et/ou Le Havre), aura lieu les 9 et 10 mars 2023 à **Libreville**. Notre LOGO figure sur le programme, avec trois participations (H. Gaba, G. LÔ, P. Chabal) sans doute en distanciel car les billets sont à des tarifs (à confirmer) prohibitifs mais l’ouvrage serait publié chez Peter Lang.

4) **Critères d’activité des laboratoires**. Nous devons, comme tout laboratoire, indiquer à la DIRVED dans les 6 mois qui viennent (réunions UH des 12 et 23 janvier et 14 et 28 mars) les critères sur lesquels nous souhaitons que notre activité soit évaluée, ce qui servira de base au calcul à l’automne 2023 de notre budget 2024. Ce sera un point important de **notre Conseil du 2 février 2023.**

5) Membres associés – point déplacé *supra* en II.

6) **Bilan de l’automne 2022**. 1) changements dans le local du LexFEIM, dont la clef est disponible pour tous, projet d’équipement d’un système de liaison par visio/internet/zoom afin de desserrer la contrainte de réserver d’autres salles (3000 à 5000 €). 2) Evocation de **projets à venir**, surtout des responsables d’axes, et du Centre de droit européen (Al Farabi, Kazakhstan) dont P. Chabal est co-fondateur, et autres projets pour 2023-2026 qui seront la substance du Conseil de **du 2 février 2023**.

7) Projets des axes : reporté au Conseil du 2 février 2023.

**NB : lors du prochain conseil, nous aurons à classer les demandes de financement de thèse établissement** (pour mémoire : en 2022 : le projet de H. Gaba avait été classé en 1er et celui de P. Chabal en 2ème). En 2023, des projets s’ajouteront sans doute et nous les classerons. Si ces deux projets forment, seuls, notre demande collective, nous évoquerons la suggestion de M. Bruno lors du Conseil avant l’été 2022 de reprendre le classement en intervertissant les 1° et 2°.

**Présentation n°3 de travaux**. La tradition instaurée par M. Bruno se perpétue. En juin Mr **Gonzales**, en septembre Mr **Brémond**, en décembre Mr **Charité**, en février Mr **Koné**. G. Lebreton a suggéré Mme **Chouquet** (Gilles, peux-tu nous mettre en contact, stp ?).

🡪 Mr Charité évoque son parcours intellectuel de réflexion sur les contrôles et contentieux constitutionnel et administratif, et son évolution vers les droits fondamentaux substantiels et procéduraux.

\*

*Merci à Nathalie ZEMIAC pour son aide dans la préparation de ce Conseil du LexFEIM !*

*Merci de votre présence et de votre chaleureuse participation et contribution !*